



-----  
 DEPARTEMENT DE  
 L'OISE  
 -----

SEANCE DU  
 8 DECEMBRE 2025

**OBJET :**

**Décision modificative  
 n°1 du budget 2025**

**2025 C24**

Pour extrait conforme,



Alain BOUCHER

La Secrétaire de séance

Marine FILIPIDIS

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
 Liberté – Égalité - Fraternité

-----  
**Extrait du Registre des Délibérations**  
 -----  
**DU COMITE SYNDICAL**  
**DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN CREILLOIS**  
**ET DES VALLEES BRETHOISE**

L'an deux mil vingt-cinq, le 8 décembre à 18h30, heure légale, les Membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise (SMBCVB), convoqués le jeudi 4 décembre 2025, se sont réunis dans les locaux de l'Agglomération Creil Sud Oise, au 24 rue de la Villageoise à Creil, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales. S'agissant d'une 2<sup>e</sup> convocation suite à l'absence de quorum lors du Comité Syndical du 4 décembre 2025, le quorum n'était pas exigé lors de cette assemblée.

**Membres en exercice : 31**

**Membres présents : 8**

**Etaient présents :** Mmes FILIPIDIS, SVITEK, MM. BOUCHER, GALLIEGUE, DEVOS, BESSET, DEBUIRE, DAVENNE.

**Secrétaire de séance :** Madame Marine FILIPIDIS

**Vu**, le Code Général des Collectivités territoriales,

**Vu**, l'arrêté préfectoral du 8 juin 2007 portant publication du périmètre du schéma de cohérence territoriale du « Grand Creillois,

**Vu**, l'arrêté préfectoral n° 13/2007 portant création du Syndicat Mixte du SCOT du Grand Creillois,

**Vu**, l'arrêté préfectoral en date du 15 mars 2016 modifiant l'arrêté préfectoral du 18 juillet 2007 portant création du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Creillois,

**Vu**, l'arrêté préfectoral en date du 21 septembre 2017 modifiant les statuts du Syndicat Mixte du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise,

**Vu**, l'arrêté préfectoral en date du 2 juin 2020 modifiant les statuts du Syndicat Mixte du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise,

**Vu**, la délibération 2025\_C11 du 7 avril 2025 adoptant le budget primitif 2025 du SMBCVB,

Le projet de décision modificative n°1 du budget 2025 vise à intégrer de nouvelles dépenses liées à la procédure de révision du SCoT en cours, en lien avec les résultats de la concertation des Personnes Publiques Associées et l'organisation de l'enquête publique.

Ces dépenses supplémentaires sont intégralement couvertes par une recette correspondante, la Dotation Générale de Décentralisation (DGD).

Concernant les dépenses, les avis reçus lors de la consultation des Personnes Publiques Associées et les risques de report/arrêt de la procédure en cours ont invité le syndicat mixte à interroger certains aspects juridiques à travers une mission dédiée, afin de :

- Etudier les conséquences d'un arrêt/report sur les projets communaux et intercommunaux, au regard de la situation du SCoT de 2013
- Etudier les possibilités de poursuite ou non de la procédure en cours

Cette mission d'information estimée à 6 300 € TTC est toujours en cours et pourra éventuellement être complétée au regard des suites de l'enquête publique.

Les dépenses relatives à l'enquête publique sont liées aux frais d'impression et de publication des annonces légales plus importants que prévus, compte tenu du nombre de pages du document, du

nombre d'exemplaires papier souhaités par le commissaire enquêteur, et la nécessité d'intégrer dans les annonces un maximum d'information afin de se conformer à la réglementation en vigueur. Ces dépenses intègrent également une provision pour les frais liés au commissaire-enquêteur, dans l'éventualité d'un rattachement au budget 2025.

Les recettes et dépenses d'investissement, comme les participations des collectivités, restent inchangées.

### Synthèse :

#### EXPLOITATION DEPENSES

CHAPITRE	BP 2025	DM 1/2025	TOTAL BUDGET 2025
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	279 000 €	+20 000,00 €	299 000,00 €
012 CHARGES DE PERSONNEL	93 000,00 €	0 €	93 000,00 €
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0 €	0 €	0 €
042 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	78 670,78 €	0 €	78 670,78 €
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	329,22 €	0 €	329,22 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>451 000,00 €</b>	<b>+20 000,00 €</b>	<b>471 000,00 €</b>

#### EXPLOITATION RECETTES

CHAPITRE	BP 2025	DM 1/2025	TOTAL BUDGET 2025
002 RESULTATS REPORTES DE FONCTIONNEMENT	263 842,28 €	0,00 €	263 842,28 €
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	157,72 €	0,00 €	157,72 €
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	187 000,00 €	+20 000,00 €	207 000,00 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>451 000,00 €</b>	<b>+20 000,00 €</b>	<b>471 000,00 €</b>

#### INVESTISSEMENT DEPENSES

CHAPITRE	BP 2025	DM 1/2025	TOTAL BUDGET 2025
001 RESULTATS REPORTES D'INVESTISSEMENT	47 329,22 €	0,00 €	47 329,22 €
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	25 000,00 €	0,00 €	25 000,00 €
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES	52 000,00 €	0,00 €	52 000,00 €
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 670,78 €	0,00 €	1 670,78 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>126 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>126 000,00 €</b>

#### INVESTISSEMENT RECETTES

CHAPITRE	BP 2025	DM 1/2025	TOTAL BUDGET 2025
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €
040 OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTIONS	78 670,78 €	0,00 €	78 670,78 €
10 DOTATIONS, FONDS D'ERS ET RESERVES	47 329,22 €	0,00 €	47 329,22 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>126 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>126 000,00 €</b>

## **DECISION**

**Le Comité syndical après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,**

**En fonctionnement :**

***En dépenses :***

- **De créditer le chapitre 011 (Charges à caractère général) de 299 000 € (+ 20 000 €)**

***En recettes :***

- **De créditer le chapitre 74 (Dotations et participations) de 207 000 € (+ 20 000 €)**
- **D'autoriser le Président à signer tous les documents se rapportant à la décision modificative n°1 du budget 2025 du SMBCVB**